

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AGENCE DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE SUIVI DES
CONVENTIONS DE COLLABORATION « APCSC »



APCSC

Agence de
Pilotage, de
Coordination et de
Suivi des
Conventions de Collaboration

CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS DE L'APCSC COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE VALIDATION PAR LA
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU RAPPORT
D'ANALYSE ET DE LA PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU
MARCHÉ D'ACQUISITION DES VEHICULES TERRESTRES AU
PROFIT DE L'APCSC**

DAON N°001/DG/APCSC/CGPMP/SP/06/2026

EN 3 LOTS DISTINCTS

SEPTEMBRE 2026

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom left corner.

L'an deux mille vingt-six, le seizième jour du mois de septembre, Nous, Membres de la Commission de Passation des Marchés de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, désignés conformément à l'article 12 du Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, reconnaissons par le présent rapport avoir procédé, sous la Présidence de la Personne Responsable des Marchés Publics, à l'examen et à l'adoption du rapport d'analyse des offres relatif à l'acquisition des véhicules terrestres au profit de l'APCSC en vue de statuer sur l'attribution du marché.

La réunion s'est tenue dans la salle de réunions de l'APCSC, sise Avenue du Fleuve n°16 à Kinshasa/ Gombe à partir de 11heures.

En effet, dans le souci d'assurer le bon fonctionnement de ses activités, l'Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de collaboration veut utiliser une partie de ses fonds pour financer l'acquisition des véhicules terrestres destinés à ses différents services.

C'est dans ce contexte que l'APCSC avait publié en date du 13 juillet 2026 un avis d'appel d'offres dont les plis devaient être soumis au plus tard le mercredi 26 août 2026 à 15 H 00'. Il sied de souligner que la date de remise des offres a fait l'objet d'un report, étant préalablement fixée le 11 août 2026 à la même heure.

Deux (02) plis ont été réceptionnés à l'heure et date limites indiquées dans le dossier d'appel d'offres.

La Sous-Commission d'Analyse instituée par la lettre référencée 0750/APCSC/DG-FYS/Coord-jbb/fkf/août/2026 du 25 août 2026 a évalué minutieusement du 27 août au 01 septembre 2026 toutes les offres reçues et a produit le présent rapport sous-examen.

I. DE LA PRESENCE

Sur les neuf (9) personnes composant la Commission de Passation dudit marché, huit (8) ont été présents, lors de l'examen du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres, car l'un de ses membres est en mission. Ainsi, il s'agit de :

N°	NOMS	FONCTION
01.	Freddy YODI SHEMBO	Directeur Général/Président
02.	Gilbert MUHIKA MUDIKA	Directeur Administratif, Membre
03.	Exaucé KABAMBA HIAN MULOHI	Directeur Financier, Membre
04.	Olivier BOGOLI BOKELAKELA	Chef de Division Juridique & Conventions, Membre
05.	Daniel KANKU KABANGA	Chef de Division Logistique, Responsable du service bénéficiaire, Membre
06.	Fortune KALUNDA FORTUNE	Secrétaire permanente CGPMP, Secrétaire
07.	IBANDA MUTSOTSO Gracieux	Expert consultant, Membre

Pour la Sous-Commission d'Analyse :

- **Roxy MUYUMBA KABANGO**, Président.

Le quorum étant atteint, le Président, après précision par la Secrétaire Permanente de l'ordre du jour, de la qualité des participants ainsi que de la mise à disposition de toutes les pièces, a ouvert la séance et a assuré la police des débats.

II. DE L'EXAMEN DES DOSSIERS RETENUS

Conformément aux dispositions de l'article 14, alinéa 2 du Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, la Commission de Passation des Marchés a procédé, sous la supervision du Président de la séance, à la vérification des dossiers mis à sa disposition.

L'examen a porté essentiellement sur :

1. Note de motivation présentée par l'Autorité Contractante

La Commission de Passation des Marchés a constaté par les lettres référencées **0399/APCSC/DG-FYS/Coor-Jbb/CGPMP-akb/mai/2026** du 25 mai 2026 et **0466/APCSC/DG-FYS/Coor-Jbb/CGPMP-akb/mai/2026** du 11 juin 2026, l'Autorité Contractante avait sollicité l'Avis de Non Objection auprès de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics « DGCMP » respectivement sur le Plan de Passation des Marchés « PPM » de l'APCSC, exercice 2026 et le Dossier d'Appel d'Offres « DAO » du marché.

En contrepartie, la DGCMP a émis l'avis de non objection requis sur lesdits PPM et DAO par ses lettres dont les références **1319/DGCMP/DG/DCP/D4/JMZ/2026** du 29 mai 2026 et **1596/DGCMP/DG/DCP/D3/JMZ/2026** du 01 juillet 2026.

2. Procès-verbal d'ouverture des plis :

Après vérification de tous les éléments du dossier afférent à ce marché, la Commission prend acte de l'existence du Procès-Verbal d'ouverture des plis entériné par tous les membres participants.

3. Pièces attestant de la disponibilité des crédits budgétaires et du financement

Concernant ce point, la Commission de Passation des Marchés a constaté que le marché d'acquisition des véhicules terrestres au profit de l'APCSC entre dans le cadre des activités retenues dans le Plan de Travail Annuel à financer pour l'exercice 2026.

Ce projet dont le budget total est estimé à **421 260 USD** pour la réalisation dudit marché, est pris en compte par le budget de l'Agence, approuvé par son Conseil d'Administration.

4. Rapport de la Sous-Commission d'Analyse

S'agissant de ce point, la parole a été accordée au Président de la Sous-Commission d'Analyse qui a présenté le rapport ayant découlé des travaux et a rappelé à la commission les différentes sections à savoir :

- ❖ L'examen préliminaire (vérification des documents administratifs et constitutifs de l'offre) ;
- ❖ L'évaluation proprement dite des offres pour les trois lots ;
- ❖ La proposition d'attribution provisoire.

A titre de rappel, Deux (02) offres ont été soumises, à savoir :

N°	SOUMISSIONNAIRES
01.	PRODIMPEX SAU
02.	SOKIN SARL

Les résultats de cet examen ont prouvé que :

La Commission note que :

A. POUR L'EXAMEN PRELIMINAIRE

Les offres des deux (2) soumissionnaires ont été jugées conformes pour l'essentiel aux conditions requises en joignant à leurs offres les différents documents requis dans le Dossier d'Appel d'Offres « DAO » et sont par conséquent éligibles pour l'examen détaillé.

B. POUR L'EXAMEN DETAILLE (ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS)

A l'issue de l'examen détaillé incluant la vérification arithmétique et les critères de qualification, l'offre du soumissionnaire :

- **SOKIN SARL** : répond aux critères de qualification et est évaluée conforme pour les Lots 1, 2 et 3 du marché.

Sur ce, la Sous-Commission d'Analyse des offres a proposé d'attribuer provisoirement les Lots 1, 2 et 3 dudit marché à la Société **SOKIN SARL**.

III. DECISION DE LA COMMISSION

Après l'exposé du Président de la Sous-Commission d'Analyse, la Personne Responsable des Marchés a accordé la parole aux membres de la Commission de Passation des Marchés pour des questions sur le rapport présenté

Ainsi après examen et approbation moyennant quelques amendements du rapport d'analyse établi et présenté par la Sous-Commission d'Analyse, le marché des véhicules terrestres constitués de trois (3) lots distincts a, à l'unanimité, été provisoirement attribué au soumissionnaire **SOKIN SARL**, qui a présenté l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse pour un montant de **403 830 USD TTC** (Dollars Américains Quatre Cents Trois Mille Huit Cents Trente Toutes Taxes Comprises) et repartie de la manière suivante :

Lot 1 : Un (1) SUV 4x4 pour un montant de **76 850,00 USD TTC** dont la destination finale est l'Antenne Provinciale de l'Agence à Lubumbashi ;

Lot 2 : Un (1) Hardtop 5 portières pour un montant de **83 980,00 USD TTC** dont la destination finale est l'Antenne Provinciale de l'Agence à Kolwezi ;

Lot 3 : 1 Hardtop 5 portières et 2 Hardtop pick-up double cabine pour un montant de **243 000,00 USD TTC** dont la destination finale est le siège social de l'Agence à Kinshasa.

Toutefois, la Commission de Passation des Marchés propose à l'Autorité Contractante d'inviter le soumissionnaire **SOKIN SARL** à une mise au point du marché avant signature et de veiller au respect des procédures.

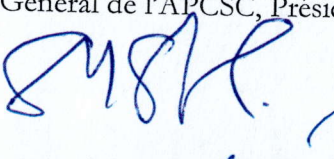
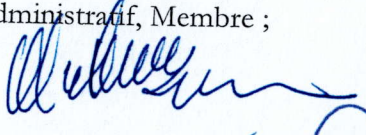
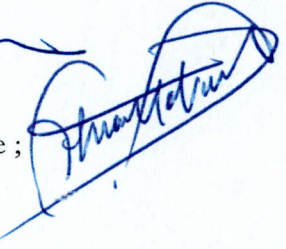
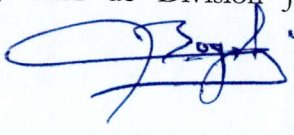
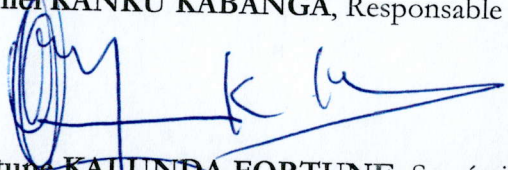
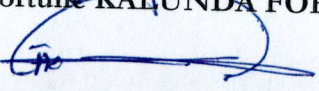
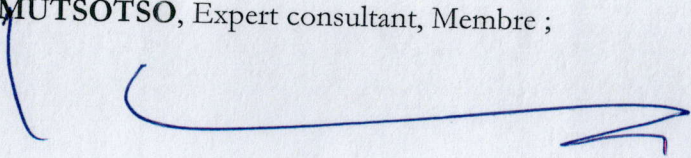
La réunion s'est déroulée conformément aux prescrits des textes en vigueur en matière des marchés publics.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal.

Débuté à 11 h45', la séance a pris fin à 14 h00'.

Fait à Kinshasa, le 16 septembre 2026

Pour la Commission de Passation des Marchés

- **Freddy YODI SHEMBO**, Directeur Général de l'APCSC, Président ;

- **Gilbert MUHIKA MUDIKAKA**, Directeur Administratif, Membre ;

- **Exaucé KABAMBA HIAN MULOH**, Directeur Financier, Membre ;

- **Olivier BOGOLI BOKELAKELA**, Chef de Division Juridique & Conventions, Membre ;

- **Daniel KANKU KABANGA**, Responsable du service bénéficiaire, Membre ;

- **Fortune KALUNDA FORTUNE**, Secrétaire Permanente de la CGPMP, Secrétaire ;

- **Gracieux IBANDA MUTSOTSO**, Expert consultant, Membre ;

- **Roxy MUYUMBA KABANGO**, Président de la Sous-Commission d'Analyse.
